

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES -
(N° 1851)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF16

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant le besoin et les modalités d'instauration d'un pôle public bancaire garantissant l'accès aux services financiers essentiels.

Ce rapport analyse notamment les expériences internationales de services bancaires publics ou de banques postales offrant des services gratuits, le coût pour les finances publiques de la création d'un pôle public bancaire assurant les opérations essentielles (compte courant, carte de paiement, virements, prélèvements), les modalités juridiques et techniques de mise en œuvre d'un tel service, notamment via La Poste ou la Caisse des dépôts et consignations, et l'impact d'un tel service sur la lutte contre l'exclusion bancaire et la précarité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI souhaitent interpellier sur le fait que le droit au compte en France, ne garantit pas la gratuité des services bancaires de base. Or, l'accès à un compte bancaire est devenu une condition indispensable pour participer à la vie économique et sociale.

Une partie de la progression fulgurante des profits des banques s'explique par le racket orchestré des frais bancaires. Frais de courrier, commission d'intervention, frais de tenue de compte, frais d'incident de paiement, frais pour dépassement de découvert autorisé, frais de rejet d'un chèque ou d'un prélèvement : toutes les opérations bancaires sont prétextes à prélèvement. Ces opérations, au coût bénin pour les banques, sont facturées au prix fort aux clientes.

Ils pèsent tout particulièrement sur les ménages les plus fragiles, aggravant ainsi leur situation financière et provoquant souvent un cercle vicieux de paupérisation. Quoi de mieux en effet pour améliorer la situation financière des plus précaires que de leur faire payer une amende punissant la pauvreté ? C'est ce que font les banques avec les frais bancaires. Ils sont ainsi devenus une rente pour les banques, prélevée sur leurs clients les plus modestes.

La France insoumise défend depuis longtemps l'idée d'un pôle public bancaire au service de l'intérêt général. Plusieurs pays européens disposent de structures bancaires publiques offrant des conditions avantageuses.

Alors que les grandes banques françaises réalisent des bénéfices record, la création d'un pôle public bancaire constituerait une réponse structurelle et pérenne à la question des frais bancaires, au-delà des seules mesures d'encadrement.

La PPL de nos collègues GDR lutte directement contre la vie chère, et en particulier celle qui accable les classes populaires, les classes moyennes, et les petites structures. À terme, cela constitue un premier pas pour réfléchir à l'inclusion bancaire de tous, à la nécessité d'une gestion publique de ce bien commun qu'est la monnaie et à la mise en place d'une véritable politique publique du crédit.

Ce rapport permettra d'évaluer sérieusement cette option et ses conditions de faisabilité.